

# Leers infos

Le magazine de la Ville

Déc.  
2022

73

## De nouveaux tarifs municipaux

au 1<sup>er</sup> janvier



Ville de Leers



## 2 ■ Sommaire

### 4-5 ▶ RETOUR EN IMAGES

### 6-7 ▶ ACTUALITÉS

Inauguration de l'espace associatif A. Beltrame

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Une marche blanche, contre les violences faites aux femmes

Envie de télétravailler au calme ?

### 8 ▶ JEUNESSE

Une journée pour apprendre à mieux se connaître

Les CM2 sur la colline de Notre-Dame-de-Lorette

### 9 à 11 ▶ DOSSIER

Les tarifs municipaux évoluent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### 12-13 ▶ URBANISME

Quelle autorisation faut-il pour vos travaux ?

+ Encart central détachable :  
*l'Agenda*

### 14 ▶ VIE MUNICIPALE

Décès de Serge Verkrusse

Le Conseil des seniors : une nouvelle instance participative

### 15 ▶ SENIORS ET ACTION SOCIALE

La Semaine Bleue en images

### 16 ▶ VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue au Mouton pailleté

Avez-vous déjà pensé à l'hypnose ?

### 17 ▶ CADRE DE VIE

Le parking du Buisson a été réaménagé

L'étang de l'ÉHPAD bientôt comblé

### 18 ▶ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ramassage citoyen : une dynamique amplifiée en 2023

Sobriété énergétique : des mesures immédiates et une réflexion à long terme

### 19 ▶ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Ils ont planché sur le futur logo de Leers

Concertation pour le centre-ville : les scénarios se précisent

### 20-21 ▶ CULTURE

Se mobiliser pour notre moulin

### 22 ▶ TRIBUNE POLITIQUE

### 23 ▶ ÉTAT CIVIL - INFOS PRATIQUES



Inauguration de l'espace associatif Arnaud Beltrame  
page 6

## Responsabilité et sobriété

L'an dernier à la même époque, nous en appelions à la responsabilité de chacun pour continuer de lutter contre le Covid-19. Cette année, à l'heure où les prix flambent, nous en appelons à la responsabilité de tous pour minimiser nos dépenses énergétiques. Dans tous les bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles... il appartient à chaque usager de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage.



**Jean-Philippe Andriès**  
Maire de Leers

En ce qui concerne les économies d'énergie à réaliser sur la commune, agents et élus sont fortement impliqués pour réduire au maximum nos charges.

Parmi les mesures phares concernant l'éclairage public, nous avons, depuis plusieurs années, entamé la modernisation du réseau avec le passage aux leds, moins énergivores. Nous allons poursuivre en ce sens et réfléchissons à une extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin. Cette mesure permettrait une certaine maîtrise des coûts de l'énergie, l'éclairage public représentant près d'un tiers de nos dépenses électriques.

Pour les fêtes, les éclairages de Noël habilleront la rue des Patriotes, sur une période réduite à un mois. Maintenir de la convivialité dans notre rue commerçante me semble important en cette période.

Autre sujet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs municipaux seront actualisés. C'est désormais le quotient familial qui va servir de base pour établir ces nouveaux tarifs : un calcul plus juste et plus simple validé par le Conseil municipal du 8 décembre. Je vous invite à consulter le dossier en pages 9, 10 et 11.

Un changement à noter : afin de mieux répondre aux besoins des usagers, la mairie adopte de nouveaux horaires, avec des plages d'ouvertures élargies le midi et le mardi soir. Ceux-ci seront effectifs dès le 3 janvier.

La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise internationale doit être un moment de plénitude et de tranquillité. Profitons de ces moments joyeux que nous allons vivre au sein des différentes fêtes organisées par notre Centre Petite Enfance, dans le milieu associatif, dans les écoles, dans les résidences pour personnes âgées... elles doivent nous permettre de nous retrouver, tout comme le marché de Noël qui a eu lieu les 10 et 11 décembre. Enfin, pour des raisons budgétaires, la traditionnelle cérémonie des vœux aux corps constitués n'aura pas lieu en 2023, je pense que chacun comprendra cette décision.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'années en famille et vous présente mes meilleurs vœux pour 2023.

**Directeur de la publication :** Jean-Philippe Andriès

**Rédaction :** Martine Marmus - Anthony Reynaert

**Mise en page :** Frédéric Fouriaud

**Photos :** Service Communication

**Édition :** Mairie de Leers

**Impression :** Imprimerie Monsoise (Mons-en-Barœul)

**Dépôt légal :** Décembre 2022

**Tirage :** 5 000 exemplaires

**Mairie de Leers**

25, rue de Lys - BP 11 59115 Leers

Tél. : 03 20 200 600 - [contact@ville-leers.fr](mailto:contact@ville-leers.fr)

**Ouverture**

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et

de 13 h 30 à 17 h 30. Samedi de 8 h à 12 h

**Permanence du maire**

le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur : [www.ville-leers.fr](http://www.ville-leers.fr) ■ Ville de Leers ■ Ville de Leers



## 4 Retour en images

### Nouvelle distribution de composteurs

18 c'est le nombre de Leersois présents à la réunion d'information sur le compostage du 1<sup>er</sup> octobre dernier.

La participation à ce temps d'échange est obligatoire pour obtenir un composteur offert par la Ville. Jacques Laumaillé, adjoint à l'Éco-citoyenneté, accompagné de Pierre de Sariac, président de l'Association leersoise des Amis du Jardin, y ont prodigué de nombreux conseils pour obtenir un compost de qualité.



### 2 couples jubilaires à l'honneur

Une première cérémonie destinée à mettre à l'honneur les couples jubilaires de l'année 2022 avait eu lieu le 28 mai dernier.

N'ayant pu y participer, deux nouveaux couples leersois ont célébré, le 8 octobre dernier, leurs noces d'Or à l'Hôtel de Ville : M. et M<sup>me</sup> Baert Despretz et M. et M<sup>me</sup> Bataille Desmettre.



### Concours des maisons fleuries 2022

Ils étaient 35 à concourir cette année. Le palmarès a été dévoilé le 7 octobre lors d'une réception à la salle municipale du centre. Selon leur classement, chaque participant a reçu un ou plusieurs bons d'achat dans les commerces leersois avant de profiter de la traditionnelle tombola.

Une autre cérémonie s'est déroulée aux *Quatre vents* le 11 octobre pour les participants de la résidence autonomie. Tous ont été récompensés et les premiers du classement ont reçu des petites douceurs de *La Chocoline*.

Merci à tous pour votre participation à l'embellissement de notre cadre de vie.



## Une fête d'Halloween victime de son succès !

Le 31 octobre dernier était prévu la première fête d'Halloween de la Ville organisée par le Conseil municipal des jeunes. Face à l'afflux important de personnes, l'événement a dû être écourté pour des raisons de sécurité.

« On s'attendait à 500 personnes maximum. Nous avons réussi à faire rentrer pas moins de 1000 personnes au parc mais on s'est vite rendu compte qu'on ne pourrait pas satisfaire tout le monde », explique Carmelo Furnari, adjoint à la Jeunesse.

« À nous de revoir notre organisation pour que l'événement soit une réussite complète l'année prochaine ».



## Octobre Rose à Leers

Dans le cadre de l'opération *Octobre Rose*, destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein, la nouvelle association Leersoise *By octopus* s'est impliquée dans l'organisation d'un certain nombre d'actions.

Un partenariat pour une collecte de dons a été mis en place avec l'ensemble des commerçants et des associations sportives. Grâce à votre générosité, 306,54 € ont été récoltés. Des actions spéciales avec Relax and So, le Lilas Blanc, Body Minute et le LOS Basket, la Boutique du Buisson ont complété cette collecte. Une grande vente de gâteaux a été menée avec Auchan Leers... Sur deux jours, 1532 pièces vendues ont rapporté 1378,80 €.

L'hypermarché leersoiso a également offert le petit-déjeuner à l'ensemble des participants de la Marche Rose qui s'est déroulée le 23 octobre, dans une ambiance chaleureuse et conviviale avec les villes de Leers, Toufflers, Lys-lez-Lannoy et Hem. Cette sortie a permis de collecter 397,97 €. Une partie des gains a été reversé à l'association *Mon Bonnet Rose* de Marcq-en-Barceul.

Cette année, l'association n'a réalisé qu'une quarantaine de bonnets chimio, pouvant toujours compter sur le surplus confectionné l'an dernier par une chaîne de bénévoles.

Rappelons que ces bonnets sont toujours à disposition des patientes dans les pharmacies de Leers, Toufflers et Lys-lez-Lannoy GRATUITEMENT.

L'association remercie toutes les personnes qui se sont associées à l'opération 2022. D'autres actions sont déjà en préparation pour l'an prochain.

Le Centre Petite Enfance Jean-Claude Van Belle s'est également associé à l'opération. Ci-dessous, les enfants accompagnés des adultes ont posé pour une photo collective « en rose » devant l'établissement.



Le départ de la Marche Rose.



## Inauguration de l'espace associatif

**Le nouvel espace dédié aux associations, rue de la Papinerie, a été officiellement inauguré le 19 novembre dernier. Il porte désormais le nom d'Arnaud Beltrame, en hommage au colonel de gendarmerie décédé en 2018 dans l'attaque d'un supermarché à Trèbes dans l'Aude. Une cérémonie empreinte d'émotion.**

C'est en présence de Marielle Beltrame, son épouse, du Colonel Laurent Gladieux, commandant en second du Groupement de gendarmerie départementale du Nord, de Jean-Gabriel Delacroy, secrétaire général pour les Affaires régionales représentant Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord et de nombreuses personnalités locales que Jean-Philippe Andriès, Maire a célébré la mémoire du valeureux colonel Beltrame.

*« Bien sûr, c'est la personnalité et la bravoure d'Arnaud Beltrame que je souhaite célébrer aujourd'hui, cet acte exceptionnel, mais aussi les valeurs qu'il incarne : le courage, l'honnêteté, l'engagement, la fidélité et l'exemplarité »* a poursuivi le maire avant de revenir sur la vie du colonel Beltrame.

Ce dernier a servi dans l'Armée de terre : major de promotion à l'École militaire interarmes, puis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale, chuteur opérationnel, il a été déployé en Irak en 2005. Commandant de compagnie au sein de la Garde républicaine, il a assuré pendant quatre ans la sécurité du palais de l'Élysée et le commandement de la compagnie d'Avranches en 2014 avant de rejoindre l'Aude comme officier-adjoint au commandant du Groupement de gendarmerie départementale. Lors de l'attentat terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes, il s'est substitué au dernier otage retenu.

élus ont ensuite procédé à la coupure du ruban tricolore avant de dévoiler la plaque inaugurale à l'entrée du bâtiment.

*« Des valeurs d'engagement et de dévouement du colonel Beltrame se retrouvent également dans le monde associatif, auquel est consacré ce nouvel espace »* a enchaîné Jean-Philippe Andriès.

Depuis mi-septembre, le bâtiment entièrement rénové sert de lieu d'accueil à treize associations qui bénéficient d'une superficie de 750 m<sup>2</sup> de locaux et d'un grand parking.

Même si quelques ajustements sont encore à réaliser, pour la plupart des structures concernées, l'attribution de ces nouveaux locaux remplace des espaces vétustes et inadaptés. L'engagement de la Ville aux côtés du monde associatif à proposer des locaux conformes à ses besoins constitue une véritable aide pour les acteurs associatifs qui savent pouvoir compter sur la municipalité pour leur donner, au maximum, les moyens de fonctionner. Rappelons que les associations, ce sont souvent des bénévoles qui, en plus de leur travail, de leur quotidien, de leur famille, prennent du temps et donnent de leur énergie pour permettre à d'autres de pratiquer une activité, qu'elle soit caritative, culturelle ou sportive, d'apporter une aide, un conseil, un soutien.



*« Depuis son acte de bravoure qui a permis de sauver une vie, et de lutter contre un acte de terrorisme, beaucoup d'hommages ont été rendus au colonel Arnaud Beltrame, et personne n'est étonné de la décision de la Ville de Leers de commémorer ce héros national et d'ancrer durablement son nom dans la ville et la vie des Leersois »* a déclaré Jean-Philippe Andriès.

*« Pour Arnaud, être Gendarme, ça veut dire protéger »*

Marielle Beltrame

À l'issue des discours, une minute de silence a été observée puis, l'Harmonie municipale et des élèves de l'École de musique ont interprété *La Marseillaise*. Les

# Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

À partir du 3 janvier 2023

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, une étude de la fréquentation de l'Hôtel de Ville a été menée en 2022. À l'appui de ces résultats, la Ville a fait évoluer ses horaires d'ouverture pour s'élargir et correspondre davantage aux flux de fréquentation :

- le mardi, la mairie sera désormais ouverte jusque 18 h
- le midi vous pourrez effectuer vos démarches jusque 12 h 30
- le samedi, la mairie ouvrira de 8 h 30 à 12 h 30.

## LES NOUVEAUX HORAIRES

**Mardi** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

**Mercredi, jeudi, vendredi** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. **Samedi** : de 8 h 30 à 12 h 30



# Une marche blanche, contre les violences faites aux femmes

C'est un fléau qui touche encore trop de monde! **Chaque année, en France, 220 000 femmes déclarent être victimes de violences** et seules 18% d'entre elles portent plainte. Afin de sensibiliser le public sur ces violences et aider les femmes qui les subissent, les communes de Hem, Leers, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Toufflers, Sailly-lez-Lannoy, Forest-sur-Marque, Willems se sont associées. Chaque commune a mis en place un programme coordonné de sensibilisation. La Ville de Leers en partenariat avec l'association *Rando' Leers*, a organisé une Marche blanche le dimanche 20 novembre. Plus de cent personnes arborant un petit ruban blanc se sont retrouvées sur le parking de l'espace associatif Arnaud Beltrame pour marcher ensemble sur un circuit de 8 km. Autre action, la Ville a remis aux trois boulangers leersois 2000 emballages de baguettes de pain personnalisés qui ont été distribués par les commerçants avec des messages de prévention des violences conjugales. L'opération devrait être reconduite en 2023.



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE**



## Envie de télétravailler au calme ?



La Ville met à votre disposition un espace de télétravail, dans des locaux situés en centre-ville (place Lucien Demonchaux), locaux partagés avec l'association *Leers Activités Dépannage*. Cet espace convivial est composé de six postes de travail équipés de chaises ergonomiques, de bureaux, d'écrans et d'un accès à Internet. Vous n'avez qu'à apporter votre ordinateur portable et vous connecter à un poste.

Pour l'instant, il fonctionne trois jours par semaine, les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 18h30. L'accès y est gratuit pendant 6 mois. Une charte de l'utilisateur a été mise en place.

Pour disposer de cet accès ou pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter le service Emploi-Formation au 03 20 200 605.

*Nous sommes voisins, nous sommes jumelés...*

## Une journée pour apprendre à mieux se connaître



**Le mercredi 19 octobre 2022, les élus du Conseil Municipal des Jeunes de Leers avaient invité leurs voisins du Conseil Junior d'Estaimpuis au musée de plein air de Villeneuve d'Ascq.**

Après le partage d'un pique-nique, les jeunes élus ont échangé sur leurs pro-

grammes et projets de part et d'autre de la frontière. Ils ont pu constater que même s'ils n'habitaient qu'à quelques kilomètres les uns des autres, il y avait des différences sur leur mode de vie, l'organisation de leurs conseils et de leurs scolarités.

Par contre, ils ont également constaté

des projets similaires sur certains grands sujets comme l'écologie ou la solidarité mais surtout une préoccupation commune sur le harcèlement que certains jeunes vivent au quotidien.

Après ces échanges très enrichissants, ils ont convenu de suivre les réalisations de leurs deux instances et de se retrouver en 2023. Dans un premier temps, ils seront invités à Bruxelles, au parlement belge où siège le député-bourgmestre d'Estaimpuis, Daniel Senesael.

La journée s'est poursuivie par la visite du magnifique musée où ils ont découvert le travail de divers artisans, forgerons, potiers ou encore sculpteurs dans des petites maisons représentatives de l'habitat traditionnel de plusieurs secteurs de la Flandre. Pour terminer, tous se sont retrouvés à l'estaminet du musée autour d'un goûter. Un moment inoubliable...

## Les CM2 sur la colline de Notre-Dame-de-Lorette

**À l'endroit même où se sont déroulés, entre 1914 et 1918, de violents combats opposant notamment les armées allemandes et françaises, le 4 octobre dernier, 160 élèves Leersois ont visité la plus grande nécropole française, Notre-Dame-de-Lorette.**

Cette sortie annuelle est traditionnelle pour les CM2. Organisée chaque année depuis 25 ans, elle a pour objectif de sensibiliser les jeunes sur cette période charnière de notre histoire que fut la première guerre mondiale.

Sous un soleil radieux, accompagnés par trois anciens combattants, des élus, des professeurs et les directeurs des trois établissements scolaires, les jeunes ont profité par groupes, le matin, d'une visite guidée du musée - le centre d'interprétation *Lens' 14-18* - commentée par l'Office de tourisme de Lens-Liévin. Ils ont ensuite découvert l'Anneau de la mémoire où figurent près de 580 000 noms. L'après-midi, avec leurs accompagnateurs, ils ont pu se rendre au cimetière, à la chapelle et à la tour-lanterne

qui regroupent 43 000 corps de soldats tombés lors des batailles d'Artois.

Les enfants avaient un questionnaire qu'ils ont rempli au fur et à mesure de leurs découvertes. De retour en classe, certains ont rédigé des devoirs de mémoire pour participer au concours organisé chaque année par l'UNC. C'est Manon Deraedt de l'école Blin-Péri qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix et a lu son texte lors de la cérémonie du 11 Novembre au cimetière du Village. Bravo !



**Le 11 Novembre, la Ville a célébré le 104<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice lors d'un défilé en musique avec la fanfare de l'Harmonie municipale. Le cortège composé de Leersois, des enfants des écoles et du CMJ, des portes drapeaux et anciens combattants et des élus, s'est rendu au square du général de Gaulle avant de rejoindre le cimetière Le Village où ont eu lieu des dépôts de gerbe.**





# Les tarifs municipaux évoluent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Avec ces nouveaux tarifs, 50 % des utilisateurs des accueils de loisirs ou de la restauration scolaire en primaire vont bénéficier de tarifs inférieurs ou similaires.**

La Ville de Leers n'avait pas actualisé ses tarifs pour les services à destination des enfants leersois depuis 2017 et même 2015 pour les activités jeunesse et l'École de musique. Face aux évolutions sociales et économiques, la Ville a réalisé une vaste étude afin de proposer des nouveaux tarifs.

## Une base de calcul plus simple

Par souci de simplicité pour les familles, la Ville de Leers a décidé d'utiliser désormais le quotient familial pour établir sa grille tarifaire.

Cette base de calcul, connue de tous, fiable et juste évitera en outre aux familles de transmettre chaque année leur avis d'imposition.

Actualisée par la CAF, elle permet en outre de prendre en compte en temps réel la situation des foyers.

## Une grille tarifaire plus juste

Soucieuse de proposer des services de qualité à tous et consciente des contraintes financières de nombreux Leersois, la Ville a mis en place 10 tranches tarifaires. Avec une évolution plus progressive des tarifs, les effets de seuil sont diminués et les tarifs s'adaptent davantage à votre situation.



## Quelles différences avec le calcul basé sur les impôts ?

Le quotient familial ne tient pas compte de la composition du couple et attribue 2 parts à chaque foyer, ce qui est plus avantageux pour les familles monoparentales.

Le quotient familial prend en compte les revenus du foyer, y compris les prestations sociales. Son mode de calcul est donc plus juste.

Outil géré par la CAF, le quotient familial est calculé à chaque changement survenu au sein du foyer. Il suit donc en temps réel les évolutions que vous vivez.



## Le juste prix

Les tarifs facturés à l'utilisateur sont loin de refléter la réalité du coût réel de ces services.

Parce qu'une mairie est un service public, elle a d'autres objectifs que la rentabilité : l'accès à tous à la culture, la santé, l'accessibilité d'offres de loisirs et de développement, la réduction des inégalités...

Les mairies bénéficient de diverses sources de recettes, une partie des impôts fonciers, des subventions de la CAF, des financements de l'État, qui lui permettent de proposer des services à ses habitants sans qu'ils n'en paient le coût réel.

Ces sources de recettes sont dites « publiques » car elles proviennent essentiellement des impôts et taxes divers qui sont collectés par l'État et reversés aux différentes administrations pour offrir des services essentiels à la population. C'est le principe de la solidarité nationale qui fait que nous faisons tous partie d'une même société.

L'utilisation de cet argent public est contrôlée pour en garantir sa bonne utilisation. Une bonne gestion de ses ressources permet d'offrir davantage de services à sa population ou de maintenir les taux d'imposition.

Ainsi, nous sommes tous contributeur et bénéficiaire des services proposés par la mairie. De quoi réfléchir aux prestations que nous souhaitons vraiment que la mairie offre, car tout a un coût !

Ainsi, ■ le coût moyen d'un repas en cantine est estimé à 7,50 €

■ le coût d'une journée d'accueil de loisirs sans hébergement est de 34 € environ

■ le coût d'une année à l'École de musique est de 1 750 € par élève !

**50% des familles bénéficiaires de nouveaux tarifs moins chers**

Pour 50% des familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs sans hébergement ou la cantine à l'école primaire, les nouveaux tarifs seront, soit plus bas, soit équivalents.

**La cantine à 1€ étendue**

Désormais les deux premières tranches tarifaires bénéficieront de la cantine à 1€ contre une seule à l'heure actuelle.

Parce que manger équilibré et à sa faim est important pour bien grandir !



**Un tarif unique pour la cantine**

Si les enfants en maternelle mangent parfois un peu moins, leur encadrement nécessite plus d'agents. Aussi, la Ville de Leers a décidé d'harmoniser les tarifs de restauration scolaire avec un tarif unique.

**Toujours un tarif réduit pour les enfants qui ont un Projet d'Accueil Personnalisé alimentaire (PAI)**

Seul 50% du tarif correspondant à votre quotient familial est facturé si votre enfant amène son propre repas.



**Nouveauté pour les garderies**

Avec la validation de l'expérimentation de l'extension des garderies jusque 18h30, la Ville a revu la facturation de ce service.

Désormais deux tarifs seront pratiqués :

- pour 1 heure de garderie
- pour une durée comprise entre 1 heure et 2 heures.

**Une aide plus élevée pour les Leersois bénéficiaires du Pass' Loisirs**

Jusqu'en 2022, l'aide apportée avec le Pass' Loisirs allait de 10 à 30€. Désormais vous pourrez bénéficier jusqu'à 40€ d'aide.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Tranches tarifaires	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Aide apportée	40€	30€	25€	20€	10€

**La musique accessible pour tous**

Avec un premier tarif à 20€ pour l'éveil musical et 22€ pour le cursus instrumental, l'École de musique souhaite être accessible à tous. La Ville a également décidé de mettre en place la possibilité de paiement en 3 fois l'inscription à l'École de Musique.

Enfin, en permettant la location d'instrument, elle favorise également la pratique d'un instrument.

**Un soutien confirmé aux musiciens de l'Harmonie municipale**

Les musiciens de l'Harmonie municipale pourront toujours s'inscrire gratuitement à l'École de musique pour l'instrument pratiqué au sein de l'Harmonie.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

	Quotient familial	Ressources du foyer *	
<b>Leersois</b>	<b>Q1</b>	< 370	< 1107 €
	<b>Q2</b>	370 à 499	1110 €
	<b>Q3</b>	500 à 599	1500 €
	<b>Q4</b>	600 à 700	1800 €
	<b>Q5</b>	701 à 999	2103 €
	<b>Q6</b>	1000 à 1299	3000 €
	<b>Q7</b>	1300 à 1599	3900 €
	<b>Q8</b>	1600 à 1899	4800 €
	<b>Q9</b>	1900 à 2099	5700 €
	<b>Q10</b>	≥ 2100	≥ 6300 €
<b>Extérieurs</b>	<b>Q11</b>	< 370	< 1100 €
	<b>Q12</b>	370 à 499	1107 €
	<b>Q13</b>	500 à 700	1500 €
	<b>Q14</b>	701 à 1599	2103 €
	<b>Q15</b>	≥ 1600	≥ 4800 €

TARIFS PÉRISCOLAIRES		
Restauration	Garderie	
Tarif Repas	Tarif 1 heure 7 h 30 - 8 h 30 ou 16 h 30 - 17 h 30	Tarif 2 heures 16 h 30 - 18 h 30
1 €	1 €	1,50 €
1 €	1,15 €	1,73 €
1,78 €	1,38 €	1,98 €
2,76 €	1,79 €	2,39 €
3,12 €	2,00 €	2,66 €
3,71 €	2,56 €	3,20 €
4,61 €	3,11 €	3,89 €
5,59 €	3,80 €	4,73 €
6,54 €	4,19 €	5,45 €
7,43 €	4,80 €	7,20 €
1 €	1,50 €	2,25 €
1 €	2,09 €	2,92 €
3,59 €	2,68 €	3,59 €
6,66 €	4,67 €	5,84 €
8,52 €	7,20 €	10,80 €

TARIFS JEUNESSE				
ALSH Été et petites vacances				
Journée 9 h 30 - 17 h	AM Ptes Vac. 13 h - 17 h ou Journée PAI	Nuitée camping	Garderie 8 h 30 - 9 h 30	Garderie 7 h 30 - 8 h 30 ou 17 h - 18 h
1,66 €	0,56 €	2,01 €	0,25 €	0,56 €
2,37 €	0,80 €	2,87 €	0,45 €	0,80 €
2,99 €	1,01 €	3,62 €	0,57 €	1,01 €
3,49 €	1,18 €	4,23 €	0,60 €	1,18 €
4,99 €	1,68 €	6,04 €	1,68 €	1,68 €
6,49 €	2,19 €	7,86 €	2,19 €	2,19 €
7,98 €	2,69 €	9,67 €	2,69 €	2,69 €
9,48 €	3,20 €	11,49 €	3,20 €	3,20 €
10,48 €	3,53 €	12,70 €	3,53 €	3,53 €
12,48 €	4,21 €	15,12 €	4,21 €	4,21 €
8,68 €	2,00 €	10,52 €	0,50 €	2,93 €
9,96 €	3,36 €	12,07 €	0,90 €	3,36 €
13,26 €	4,47 €	16,07 €	1,20 €	4,47 €
24,34 €	5,61 €	29,48 €	8,21 €	8,21 €
31,44 €	10,60 €	38,09 €	10,60 €	10,60 €

\* Revenus calculés pour une famille composée de 2 enfants, sur la base du revenu le plus faible de la tranche concernée.

**ET AUSSI...**

**Un nouveau tarif pour lutter contre les dépôts d'ordures sauvages**

Lorsqu'un dépôt d'ordures sauvage est constaté, les services municipaux vont sur place pour le ramasser et nettoyer la voie publique. Afin de lutter contre ces incivilités et de responsabiliser les auteurs de ces faits, la Ville a décidé de mettre en place un tarif pour permettre de facturer le ramassage et nettoyage effectués.

TARIFS DES DÉPÔTS SAUVAGES ET DU NETTOIEMENT				
	Dépôt sauvage d'ordures ménagères / encombrants	Jet de détritus par les fenêtres /sur la voie publique	Affichages sauvages	Déjections canines / miction
Frais administratif et coût du déplacement	Forfait de 47 €			Forfait de 68 €
Prestation d'enlèvement jusqu'à 0,5 m <sup>2</sup>	47 €			
Prestation d'enlèvement supplémentaire	47 €/m <sup>3</sup> supplémentaire			
Coût de nettoyage	47 € de l'heure			

**TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE**

	Quotient familial	Ressources du foyer *	Cursus traditionnel	Éveil musical	Atelier	Location instrument	
Leersois	Q1	< 370	< 1107 €	22,22 €	20,00 €	18,52 €	98,00 €
	Q2	370 à 499	1110 €	29,97 €	26,97 €	24,97 €	98,00 €
	Q3	500 à 599	1500 €	35,98 €	32,38 €	29,98 €	98,00 €
	Q4	600 à 700	1800 €	41,98 €	37,78 €	34,98 €	98,00 €
	Q5	701 à 999	2103 €	60,00 €	54,00 €	50,00 €	98,00 €
	Q6	1000 à 1299	3000 €	78,02 €	70,22 €	65,01 €	98,00 €
	Q7	1300 à 1599	3900 €	96,04 €	86,43 €	80,03 €	98,00 €
	Q8	1600 à 1899	4800 €	171,08 €	102,65 €	95,04 €	98,00 €
	Q9	1900 à 2099	5700 €	264,25 €	118,92 €	110,11 €	98,00 €
	Q10	≥ 2100	≥ 6300 €	300,30 €	135,14 €	125,12 €	98,00 €
Extérieurs			900,90 €	405,41 €	150,15 €	98,00 €	



GRATUITÉ pour les musiciens de l'Harmonie municipale, uniquement sur l'instrument pratiqué au sein de l'Harmonie + Tarif Leersois sur un autre instrument. Paiement en 3 fois possible.

\* Revenus calculés pour une famille composée de 2 enfants, sur la base du revenu le plus faible de la tranche concernée.

**TARIFS JEUNESSE**  
Mercredis récréatifs

	Journée 8h 30-18h	Après-midi 13h-18h ou Journée PAI	Garderie 8h-8h30	
Leersois	Q1	2,09 €	0,71 €	0,12 €
	Q2	2,98 €	1,01 €	0,22 €
	Q3	3,76 €	1,28 €	0,28 €
	Q4	4,39 €	1,50 €	0,30 €
	Q5	6,27 €	2,14 €	0,86 €
	Q6	8,15 €	2,78 €	1,11 €
	Q7	10,04 €	3,42 €	1,37 €
	Q8	11,92 €	4,06 €	1,63 €
	Q9	13,18 €	4,49 €	1,80 €
	Q10	15,69 €	5,35 €	2,14 €
Extérieurs	Q11	10,92 €	2,50 €	1,49 €
	Q12	12,52 €	4,00 €	1,71 €
	Q13	16,67 €	6,00 €	2,27 €
	Q14	30,60 €	7,01 €	4,17 €
	Q15	39,52 €	13,47 €	5,39 €

**TARIFS JEUNESSE**  
Maison des Jeunes Jean-Marc Windrif et Point municipal Oxygène

Cotisation mensuelle	Cotisation annuelle	Option MdJ + par journée PAI	Option MdJ + par journée Repas classique	Séjour + PMO journée	Séjour + PMO Nuitée camping	Act. Ext. et PMO Participation par tranche de 5 €
0,50 €	5,00 €	0,56 €	1,43 €	1,66 €	2,01 €	0,67 €
0,72 €	7,20 €	0,80 €	2,03 €	2,37 €	2,87 €	0,95 €
0,91 €	9,10 €	1,01 €	2,56 €	2,99 €	3,62 €	1,20 €
1,06 €	10,60 €	1,18 €	3,00 €	3,49 €	4,23 €	1,40 €
1,51 €	15,10 €	1,68 €	4,28 €	4,99 €	6,04 €	2,00 €
1,96 €	19,60 €	2,19 €	5,56 €	6,49 €	7,86 €	2,59 €
2,42 €	24,20 €	2,69 €	6,84 €	7,98 €	9,67 €	3,19 €
2,87 €	28,70 €	3,20 €	8,13 €	9,48 €	11,49 €	3,79 €
3,18 €	31,80 €	3,53 €	8,99 €	10,48 €	12,70 €	4,19 €
3,78 €	37,80 €	4,21 €	10,70 €	12,48 €	15,12 €	5,00 €
2,63 €	26,30 €	2,93 €	7,44 €	8,68 €	10,52 €	3,48 €
3,02 €	30,20 €	3,36 €	8,54 €	9,96 €	12,07 €	5,00 €
4,02 €	40,20 €	4,47 €	11,37 €	13,26 €	16,07 €	5,00 €
7,37 €	73,70 €	8,21 €	20,86 €	24,34 €	29,48 €	5,00 €
9,52 €	95,20 €	10,60 €	26,95 €	31,44 €	38,09 €	5,00 €

# Quelle autorisation faut-il pour vos travaux ?

*Extension de maison, réalisation de clôture ou encore ravalement de façade... Ces travaux nécessitent souvent une autorisation de la mairie. Il est important de bien s'informer auprès du service Urbanisme des règles en vigueur avant de commencer votre chantier.*

» **CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE**

- ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*
- ≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*
- > 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

» **CARPORT, PERGOLA**

Déclaration préalable

» **DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION**

Permis de démolir

» **PORTAIL ET CLÔTURE**

Déclaration préalable

» **EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES OU D'UN GARAGE**

- ≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*
- > 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

» **TOITURE**

Déclaration préalable

» **CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE**

Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

» **POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Déclaration préalable

» **RAVALEMENT DE FAÇADE**

Déclaration préalable

» **FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE**

Création ou changement : déclaration préalable

» **ABATTAGE OU COUPE D'ARBRE**

Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

» **CONSTRUCTION D'UNE PISCINE**

**Non-couverte/Couverte ≤ 1,80 m :**

- Bassin ≤ 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*
- Bassin ≤ 100 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Bassin > 100 m<sup>2</sup> : permis de construire

**Couverte > 1,80 m :** permis de construire

\* Sauf périmètre de monuments historiques (500 mètres autour de la Bourloire)

\*\* Le seuil de 40 m<sup>2</sup> pour différencier un projet en déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC) passe à 20 m<sup>2</sup> pour les biens se situant en zone agricole

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) régit l'ensemble de la réglementation applicable aux constructions et aménagement. Le PLU en vigueur est consultable sur le site internet suivant :

**documents-plu2.lillemetropole.fr/PLU2.html**

Vous pouvez également vous renseigner auprès du service urbanisme pour vérifier la conformité de votre projet au PLU en vigueur, soit **sur rendez-vous**, aux horaires habituels d'ouverture, soit par mail : **contact@ville-leers.fr**

### » TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité\*
- Surélévée  $\leq 5\text{ m}^2$  : aucune formalité
- Surélévée  $\leq 40\text{ m}^2$  : déclaration préalable
- Surélévée  $> 40\text{ m}^2$  : permis de construire

### » ANNEXES (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- $\leq 5\text{ m}^2$  : aucune formalité
- $\leq 20\text{ m}^2$  : déclaration préalable
- $> 20\text{ m}^2$  : permis de construire

### OUVERTURE OU RÉAMÉNAGEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT REÇEVANT DU PUBLIC (ERP)


Autorisation de travaux (délai d'instruction de 5 mois)



#### » CHANGEMENT DE DESTINATION

(exemple : logement devenant un commerce ou inversement) :

- Déclaration préalable de travaux (même sans travaux)
- Permis de construire si modification de la façade ou structures porteuses

 Si vous décidez de réaliser des travaux de construction sans autorisation, vous encourez des risques : **arrêt immédiat des travaux, amende, mise en conformité** voire **démolition totale de la construction**.

Lors de la vente de votre bien, votre notaire vous demandera les autorisations de la ville pour vos divers travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Les travaux réalisés sans demande d'autorisation peuvent être régularisés même après plusieurs années, dès lors qu'ils répondent à la réglementation du PLU en vigueur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

### 1. RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES RÈGLES D'URBANISME APPLICABLES SUR VOTRE TERRAIN

- Après du service Urbanisme de la commune
- Sur le site Internet de la MEL (PLU)
- Sur le site Géoportail de l'Urbanisme : **geoportail-urbanisme.gouv.fr**

### 2. RETIREZ OU TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER

- Sur le site Service Public : **service-public.fr**
- Au service Urbanisme de la commune

### 3. DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER RENSEIGNÉ

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer vos demande d'autorisation d'urbanisme directement sur la plateforme dédiée **gnau.lillemetropole.fr**. Ce dispositif gratuit simplifie les démarches, du dépôt au suivi de l'avancée du traitement des demandes. Son accès peut se faire via «FranceConnect» ou avec la création d'un compte sur le portail.
- En mains propres sur rendez-vous ou par courrier au service Urbanisme de la commune

### 4. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

À compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est d'un mois pour une déclaration préalable et de deux mois pour un permis de construire de maison individuelle (sauf dans le périmètre de 500m autour de la Bourloire où le délai est majoré d'un mois).

### 5. AFFICHEZ L'AUTORISATION DE TRAVAUX

Sur le terrain, de façon visible pendant une période continue de 2 mois minimum, et durant toute la durée du chantier. Le délai de recours des tiers court à compter du 1<sup>er</sup> jour d'affichage.

### 6. DÉPOSEZ VOTRE DAACT

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux permet au bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport au permis accordé. Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée une fois les travaux terminés.

L'administration dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la DAACT pour procéder au contrôle sur place des travaux réalisés.

### 7. DURÉE DE VALIDITÉ

L'autorisation d'urbanisme est valable 3 ans. Ce délai peut être prorogé 2 fois par an si les règles n'ont pas changé.

## Décès de Serge Verkrusse

Il avait été conseiller municipal de 1997 à 2001, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Serge Verkrusse le 12 novembre à l'âge de 68 ans.



Membre du Glam, Serge s'est investi au sein de plusieurs commissions municipales, notamment celles de la culture et de l'information, de l'action économique et de l'emploi-formation et des finances.

Né dans une famille leersoise, il habitait la commune depuis son plus jeune âge. Journaliste à la Voix du Nord et à Nord-Éclair, Serge était égale-

ment correspondant du journal *L'Équipe* et de France Football. Doté d'un grand savoir, il aimait transmettre. Il maîtrisait les mots avec talent et toujours avec une pointe d'humour.

Serge avait deux passions : sa famille et le football. Il consacrait beaucoup de son temps à ses petits-enfants et aux siens.

Au LOSC, il était comme chez lui mais Leeds a toujours gardé la première place dans son cœur. Et c'est d'ailleurs à cette équipe anglaise qu'il a accordé son ultime voyage en 2021.

Loyal, généreux, humble, discret et droit, Serge marquait tous ceux qui le croisaient.

Dans son combat des derniers mois, il a malheureusement été rattrapé par la maladie. Ses funérailles ont eu lieu le 19 novembre au crématorium de Wattrelos.

À son épouse, ses enfants et petits-enfants, nous renouvelons nos sincères condoléances.

## Une nouvelle instance participative Le Conseil des seniors

Le premier Conseil des seniors a été installé le 15 novembre dernier lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville. Il s'inscrit dans la démarche de participation citoyenne globale engagée par la Ville visant à offrir aux citoyens la possibilité de s'impliquer davantage dans la vie de la commune.

Composée de 15 Leersoises et Leersoises, cette nouvelle instance permet aux personnes de plus de 60 ans d'une part de jouer un rôle actif dans la vie locale et de proposer des projets pour améliorer la qualité de vie, notamment celle des personnes âgées, mais aussi de toutes les générations.

Le Conseil des seniors aura une mission de réflexion, de consultation et de proposition dans divers domaines et sur des sujets importants concernant la vie de l'ensemble des aînés de la commune. Les échanges porteront sur des thématiques telles que la sécurité des personnes âgées, la lutte contre l'isolement, l'action intergénérationnelle, les loisirs... mais ils pourront aussi donner leur avis sur les grands dossiers de la commune.

*« C'est un vrai plus pour la Ville que de vous avoir à nos côtés. Vous disposez de temps, vous avez une expérience à faire valoir, pour certains, vous êtes la mémoire de la commune... vos points de vue nous seront toujours utiles et complémentaires ».*

Joëlle Lepla

Placé sous la présidence de M. le Maire et la vice-présidence de Joëlle Lepla, adjointe aux Solidarités et Animations des seniors, le Conseil des seniors sera renouvelé tous les 3 ans.



**Secteur 1 :** Alain Herion, Bernard Leclercq, Pascal Vermander

**Secteur 2 :** René Bossut, Janine Debaisieux, Jacques Denoulet, Serge Galland, Joel Lefebvre

**Secteur 3 :** Roselyne Adam, Gérard Bataille, Patrick Boilly

**Secteur 4 :** Philippe Johnston, Dominique Villers Debaudringhien, Henri Wozniak

**Secteur 5 :** Gilles Saint-Oyant

Afin de garantir la représentativité sur tout le territoire, la ville a été découpée en cinq quartiers. Les membres se réuniront régulièrement et seront épaulés par des élus ou des animateurs en fonction des sujets.

# La Semaine Bleue

À tout âge, ensemble !

Cette année, le thème de la Semaine Bleue était « *Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues* ».

À cette occasion, du 3 au 9 octobre, un programme d'animations gratuites mis en place par le CCAS et dédié aux seniors a permis à nos aînés de profiter de temps d'échanges conviviaux et de rencontres intergénérationnelles. Retour en images.



Jeux d'adresse avec les ados de la Maison des jeunes.



Marche bleue dans la ville à la recherche d'indices pour résoudre l'énigme : Qui est né en 1959 dans le quartier de la Mottelette, mesure 4 mètres et pèse 150 kilos? Notre géant Don Carlos Charles Philippe de la Mottelette, bien sûr!

VIVE LES PAPY



Les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes ont participé à diverses animations de la Semaine bleue comme La dictée des anciens, l'atelier Cuisine mais a aussi réalisé et exposé des dessins (comme celui-ci) pour rendre hommage à leurs aînés.



Atelier Soins des mains à la salle Jacques Lameyse, animé par une esthéticienne.



« Loto bleu » à la salle municipale du centre, en partenariat avec le SIDPA.

Thé dansant à la salle des fêtes, animé par l'association Nos Jeunes Années.



## Bienvenue au Mouton pailleté

À l'aube de ses 50 ans, Stéphanie Lauras, a décidé de transformer sa passion en un métier. Dans le cadre d'une reconversion, elle vient tout juste d'ouvrir une mercerie créative en centre-ville « Le Mouton pailleté ».



« Je voulais un endroit calme et agréable, j'ai envie que les clients prennent le temps de se poser ».

Alors qu'elle s'active pour terminer les derniers préparatifs, notre ancienne collègue de la mairie nous reçoit entre deux livraisons. « J'ai commencé la couture à l'âge

de 12 ans lorsque j'ai reçu en cadeau ma première machine à coudre » raconte-t-elle « j'ai appris toute seule et je m'en suis beaucoup servi pour confectionner des déguisements pour mes enfants ».

Stéphanie est aussi une adepte des loisirs créatifs. « Cela fait longtemps que j'avais ce projet en tête. J'adore créer, fabriquer, faire moi-même » précise-t-elle « et je me suis rendu compte que l'image de la couture a changé, beaucoup de jeunes s'y remettent... L'idée de la boutique est d'attirer une clientèle différente, des plus jeunes aux plus anciens, en étant à leur écoute et, au plus près, de leurs envies et de leurs besoins ».

Dans un espace chaleureux, fraîchement rénové, aux couleurs tendres, le Mouton pail-

leté vous propose une gamme de produits variés comme des fermetures-éclair, des fils, des aiguilles, des rubans, des boutons... En clair, tout le nécessaire pour coudre et confectionner de jolies choses. On y trouve aussi un large choix de fils à broder, des tambours, de la toile àida et dans la Bergerie, le petit salon cosy aménagé à l'arrière de la boutique, tout une gamme de laines.

Vous pourrez également y dénicher des kits créatifs et plein de bonnes idées cadeau pour les fêtes. L'un des objectifs de Stéphanie est de partager avec les clients sa passion pour les loisirs créatifs (bijoux, macramé...). À partir de 2023, elle organisera des ateliers broderie, couture, tricot pour adultes et enfants et pourquoi pas des goûters d'anniversaire.

N'hésitez pas à aller découvrir au plus vite votre nouvelle mercerie leersoise. Bonne humeur et paillettes assurées!

**Le Mouton pailleté, 3 rue des Patriotes**  
**Ouvert : Mardi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h**  
**Mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30, les après-midi étant réservés aux ateliers**  
**Fermé : dimanche et lundi**

## Avez-vous déjà pensé à l'hypnose ?

Savez-vous qu'elle peut vous aider à gérer ce qui apporte de l'inconfort dans votre vie comme le stress, les dépendances, les obsessions... et bien d'autres problématiques? C'est dans cet objectif d'accompagnement que Camille Vanhauette, a ouvert, à Leers, depuis le mois d'avril dernier, son cabinet d'hypnothérapie brève pour adultes.

Camille est dans le domaine du paramédical à l'hôpital. À la base, c'est pour avoir les bons gestes face aux patients qui souffrent qu'elle s'intéresse à l'hypnose médicale et suit une formation à l'hypnose Ericksonnienne - une méthode bienveillante - à l'École d'hypnose et neurosciences appliquées de Villeneuve d'Ascq. Devenue maître-praticienne, en 2018, elle exerce aujourd'hui dans différentes problématiques telles que le manque de confiance en soi, gestion du stress, anxiété, addictions à l'al-

cool ou aux réseaux sociaux, souhait d'arrêter le tabac, prise de poids, problèmes de sommeil, troubles de la fertilité, douleurs chroniques, acouphènes...

Après une rencontre pour échanger sur votre problématique, établir un lien de confiance et identifier votre seuil de suggestibilité à l'hypnose, il faut en moyenne 3 à 5 séances pour atteindre l'objectif.

« Il n'y a pas de contre-indication et tout le monde est hypnotisable, la seule condition que la personne soit volontaire » explique Camille. « L'hypnose n'est pas dangereuse, c'est un état modifié de conscience qui s'inscrit dans une relation avec un thérapeute et qui permet d'accéder à ses ressources en toute sécurité. En aucun cas, vous ne perdez conscience. L'hypnose thérapeutique, médicale n'est pas de l'hypnose de spectacle qui est dirigiste, basée sur la supériorité de l'hypnotiseur ».

Si vous souhaitez essayer, Camille vous reçoit sur rendez-vous dans son cabinet leersois les lundi, mardi et vendredi après-midi. Tél. : 06 70 43 26 86  
 Mail : vanhauttecaml@hotmail.com  
<https://hypnosecamille59115.wixsite.com/hypnoseleers>  Vanhauette Camille





## Le parking du Buisson a été réaménagé

La Ville a profité de la période des vacances scolaires d'automne pour effectuer les travaux d'aménagement du parking municipal du Buisson.

L'ancien revêtement en schiste rouge a été remplacé par des dalles pré-engazonnées qui offrent une capacité de stationnement pour 70 véhicules. Les eaux de

pluies s'écouleront facilement grâce à un bassin d'infiltration sous la chaussée.

L'installation de l'éclairage public et la végétalisation des espaces verts seront réalisés ultérieurement par la MEL, de même que l'élargissement du trottoir le long du restaurant pour sécuriser le passages des écoliers.

L'opération était attendue par les parents d'élèves du Groupe Scolaire du Buisson et par les promeneurs qui se dirigent vers les berges du canal. Ces utilisateurs vont maintenant profiter d'un stationnement de qualité.

**Coût : 230 000 €**



## L'étang de l'ÉHPAD bientôt comblé

L'étang artificiel de la résidence des Cygnes n'héberge plus de palmipèdes depuis longtemps, et pour garder le niveau d'eau et conserver les espèces présentes, la ville est obligée de réaliser des interventions annuelles de plus en plus coûteuses.

été utilisée à cet effet. Avec le concours de la Maison de l'eau, de la pêche et de l'environnement, les poissons ont été transférés à l'étang de Hem.

Une zone humide d'infiltration pour l'écoulement des eaux pluviales du bâti-

ment et des voiries attenantes a été conservée, et après le comblement partiel des lieux, un jardin d'agrément, avec différentes espèces végétales, sera aménagé pour les résidents de l'ÉHPAD. Il viendra compléter le parcours de santé thérapeutique inauguré en septembre dernier.

« Le maintenir nous obligerait à des actions incohérentes avec nos objectifs en faveur de l'environnement » explique Jean-Philippe Andriès. « Pour assurer la survie des poissons, le pompage actuel à 15 mètres de profondeur ne suffit plus, il faudrait investir dans de nouvelles pompes et forer à 30 mètres, sans certitude sur la pérennité de l'action ».

C'est pour cette raison que la Ville a décidé de combler l'espace au fur et à mesure des opportunités. Une partie des terres du chantier du parking du Buisson a déjà



## Ramassage citoyen : une dynamique amplifiée en 2023

Depuis quelques années, les ramassages citoyens organisés par la Ville de Leers, notamment dans le cadre de l'opération *Hauts-de-France propres*, rencontrent un joli succès. Nombreux sont les Leersois et Leersaises qui souhaitent s'investir pour rendre leur ville plus propre et prendre soin de la planète, tout en passant un moment convivial.

Le 23 septembre dernier, plus d'une vingtaine d'habitants se sont réunis pour réfléchir à la manière de rendre pérenne ce dispositif. Augmenter la fréquence de ces

opérations de ramassage en passant à une par trimestre, avec un calendrier fixé plus en amont sur l'année, varier les secteurs de ramassage, et constituer des équipes suffisamment nombreuses pour couvrir un secteur donné sont autant d'idées qui sont ressorties des échanges. Pour prolonger la démarche, les participants ont imaginé de mener en parallèle des actions de sensibilisation, pour que jeunes et moins jeunes puissent prendre conscience de l'impact des déchets dans la nature.

### Dates prévisionnelles des ramassages citoyens pour 2023 :

- week-end du 17, 18, 19 mars (Hauts-de-France propres)
- week-end du 24-25 juin
- week-end du 23-24 septembre
- week-end du 26-27 novembre

Vous êtes une association, une entreprise, et souhaiteriez mobiliser votre structure dans ces démarches de ramassage citoyen ? Contactez-nous sur [contact@ville-leers.fr](mailto:contact@ville-leers.fr)



À l'occasion du World Cleanup Day, le 17 septembre, le LOSBB a organisé son propre ramassage citoyen ! Une petite vingtaine de participants a collecté 53 kg de déchets en 2 heures (dont près de 2000 mégots !) Bravo à eux pour leur engagement citoyen !



99 kg de déchets collectés lors du ramassage citoyen du 3 décembre.

## Sobriété énergétique : des mesures immédiates et une réflexion à long terme

L'équipe municipale a présenté lors du Conseil Municipal du 6 octobre un plan d'économies pour faire face à la crise énergétique actuelle.

Parmi les mesures adoptées, des actions immédiates comme la sensibilisation des agents, mais aussi l'information à destination des associations qui occupent des bâtiments municipaux pour faire connaître les bonnes pratiques. Une vigilance accrue sera de mise pour supprimer toutes les consommations non nécessaires (mise en place de détecteurs de présence dans les zones propices...). La température de chauffe sera également contrôlée, avec la réduction d'un degré dans les bâtiments municipaux (sauf la Résidence autonomie *Les Quatre vents*, l'ÉHPAD des Cygnes et le Centre Petite Enfance).

Concernant l'éclairage, les illuminations de Noël seront concentrées uniquement sur la rue des Patriotes, sur une période réduite allant du 6 décembre au 3 janvier, et l'éclairage du moulin a quant à lui été arrêté (il ne sera rallumé que pour des occasions spéciales, comme les Fêtes du Moulin). Une réflexion globale est par ailleurs en cours pour réduire les dépenses d'électricité liées à l'éclairage public, qui représente près d'un tiers de la facture d'électricité de la Ville.

Enfin, la Ville prévoit de poursuivre ses investissements de plus long terme : renforcement du passage à l'éclairage LED (moins consommateur), remplacement des vieux appareils énergivores et accélération du déploiement du programme photovoltaïque.

Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre

du plan national de sobriété énergétique, qui prévoit de réduire de 10% notre consommation d'énergie d'ici 2 ans, et de 40% d'ici 2050 pour faire face aux aléas du contexte géopolitique et aux enjeux de la crise climatique.



## Ils ont planché sur le futur logo de Leers !

Ils s'appellent Roselyne, Karine, Antoine, Cédric, Astrid, Chloé, Quentin, Ilyess, Joël, Cécile, Laurent, Bilel, Isabelle, Lauriane, ou encore Sarah, et sont tous des habitants de Leers. À trois reprises, ils se sont retrouvés pour réfléchir ensemble et proposer des concepts pour esquisser le nouveau logo de la ville. Accompagnés par l'agence de communication *Konfiture*, ils ont dû répondre aux exigences formulées par le « brief créatif », un cahier des charges réalisé à partir des 138 réponses d'habitants au questionnaire sur le nouveau logo.

Parmi les résultats de cette enquête, l'attachement au moulin est ressorti comme un élément prépondérant. Les Leersois et Leersaises sont également sensibles au cadre naturel, et à la vie animée du centre-ville. Ils présentent Leers comme une commune où il fait bon vivre, entre ville et campagne. Les caractéristiques mises en avant sont à la fois l'aspect calme et tranquille de la ville, mais aussi son dynamisme, la dimension de vivre ensemble, autour des valeurs de convi-



Les Leersois participants au groupe de travail ont découvert et participé à toutes les étapes de création du futur logo de Leers. Il ne reste plus qu'à l'agence *Konfiture* de s'inspirer de leur travail pour finaliser le logo.

vialité et de partage. Parmi les couleurs évoquées, le vert (pour sa dimension naturelle) mais aussi le bleu (couleur traditionnelle de la ville, rappelant l'eau du canal) sont celles qui ressortent en tête.

Lors de la troisième réunion du groupe de travail, les différentes propositions graphiques accompagnées d'une note d'intention ont été présentées au maire de la ville et aux adjoints présents, qui

ont pu mesurer la qualité du travail fourni par les habitants.

C'est maintenant à l'agence *Konfiture* de s'inspirer de ces propositions pour créer ce qui sera le futur logo de la ville. Celui-ci devrait voir le jour en janvier 2023, mais ne sera déployé que progressivement, pour éviter tout gaspillage de consommables (papier en-tête, enveloppes...) et limiter au maximum les coûts induits par ce changement.

## Concertation pour le centre-ville : les scénarios se précisent



Au terme des 3 concertations, 4 scénarios sont ressortis pour le réaménagement du centre-ville. La dernière réunion a été l'occasion de les étudier et d'émettre les derniers avis.

Samedi 22 octobre avait lieu la dernière réunion de concertation sur le centre-ville. L'occasion pour les participants de découvrir les plans imaginés par la Métropole Européenne de Lille (MEL) afin de répondre aux demandes formulées par les Leersois et Leersaises tout au long de la concertation.

Sécuriser la circulation en centre-ville, mieux répartir l'espace entre les différents usagers en laissant plus de place aux mobilités douces (piétons, cyclistes...), offrir un cadre de vie agréable et plus végétal rue des Patriotes et place Lucien Demonchaux, tout en maintenant des possibilités de stationnement à proximité des commerces... Tels étaient les différents enjeux étudiés par l'architecte de la MEL, Lorraine Bossut, et déclinés en quatre scénarios sur lesquels les participants ont été invités à se prononcer.

Ils ont pu émettre des avis, mais également soulever des points de vigilance, notamment en ce qui concerne les zones de livraison des commerces. La question du stationnement des voitures a également été évoquée à plusieurs reprises. L'enjeu aujourd'hui est de se tourner davantage vers le nouveau parking du Cœur de Ville, qui n'est aujourd'hui utilisé qu'à un tiers.

La MEL doit désormais retravailler les plans, qui seront ensuite soumis à validation des Architectes des Bâtiments de France. Le calendrier prévisionnel des travaux ne pourra être établi qu'une fois toutes ces étapes passées.

Vous pouvez consulter le compte-rendu détaillé de la réunion de concertation. Il sera disponible prochainement sur le site Internet de la Ville, et consultable au format papier en mairie.

# Se mobiliser pour notre moulin

**Le moulin représente l'un des symboles les plus parlants de l'histoire de la commune. Grâce à des travaux de rénovation et d'entretien réguliers, la Ville s'efforce de conserver en bon état cet élément valorisant de son patrimoine. Aujourd'hui elle se projette dans une dynamique visant à le faire vivre et l'animer. Avis à toutes personnes intéressées.**



**Entretien avec David Malbranque, adjoint à la Culture, et José Vandembulcke, Leersois, trésorier de l'ARAM (Association Régionale des Amis du Moulin).**

*Les Leersois sont attachés à leur moulin, les dernières journées du Patrimoine nous l'ont encore démontré avec un grand nombre de visiteurs. Quand pourront-ils à nouveau en profiter ?*

**David Malbranque :** Cela fait plusieurs années qu'il y a, de la part de la municipalité, une volonté de faire vivre le moulin. Mais avant d'envisager une possible réouverture,

la première chose a été de trouver des solutions pour consolider l'édifice. Nous avons eu des difficultés pour trouver un charpentier - car ce métier a presque disparu - mais grâce à l'implication de M. Bruggeman et de l'ARAM, un professionnel a enfin été trouvé fin 2021. Un audit a permis de lister l'ensemble des travaux nécessaires et le chantier s'est déroulé durant ce mois de novembre.

### Ces travaux...

ont été réalisés par la société belge Dirk Peusens, spécialisée dans les moulins.

Ils concernent la remise en état des mécanismes (remplacement des cales, graissages, réglages des arbres, remise en place de la girouette tombée lors de la tempête Eunice, etc). Ils se sont échelonnés sur le mois de novembre, avec alternance de travaux en atelier et sur site. **Coût: 14 000 €.**

**José Vandembulcke :** Ce moulin à tour tronçanique et cylindrique, appelé Moulin blanc, est vraiment magnifique, il a bénéficié, depuis 1992, d'une restauration exemplaire de qualité. C'est l'un des plus beaux de la région, une machine exceptionnelle qui va durer longtemps.

*Parallèlement, la Ville s'est lancée dans une réflexion sur le devenir du moulin... l'objectif est-il seulement de le sauvegarder en terme de patrimoine ?*

**DM :** Non, effectivement après ces travaux, nous voulons aller plus loin et nous projeter. Monsieur Vandembulcke, nous avons eu la chance de nous rencontrer... vous

qui avez une vraie histoire avec le moulin de Leers. D'abord, vous êtes Leersois, vous étiez présent lors de l'incident de 1986 et vous êtes membre de l'ARAM depuis 45 ans. Nous avons beaucoup discuté et l'idée a germé d'aller vers une association, vers la création d'une entité indépendante en lien avec la Ville pour faire en sorte que ce patrimoine vive... qu'il se visite, qu'il tourne et pourquoi pas fabrique de la farine... qu'autour de cet emblème se développent de nombreuses animations, en particulier avec les écoles.

**JV :** La création de cette association pourrait aussi être une belle occasion de partager une passion commune avec d'autres personnes autour d'un même projet.

### Comment voyez-vous cette nouvelle association ?

**DM :** L'objectif est de créer une dynamique autour des habitants mais aussi d'y amener les associations qui ont déjà un rôle important dans l'histoire de la commune comme Leers Historique, la bourloire... La journée du Patrimoine a pris une nouvelle dimension cette année et va continuer à se développer.

Le 9 novembre, lors de la remise des prix du Rallye des familles, le projet a été présenté aux participants. Certains y ont déjà adhéré. Le 5 décembre, dans le cadre de la journée des Bénévoles, l'idée de la création d'une association a officiellement été diffusée auprès des associations et nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées. La Ville accompagnera toutes les initiatives.

**JV :** Un moulin ne vit que s'il tourne. L'intervention du charpentier qui vient d'être réalisée le permet. Mon souhait est de le voir tourner au plus vite et dans



José Vandebulcke et David Malbranque remettant les prix aux participants du 1<sup>er</sup> Rallye du Patrimoine.

un deuxième temps d'y faire de la farine. C'est tout à fait accessible maintenant. À l'Aram, nous avons tout ce qu'il faut pour vous aider, y compris des meuniers, des passionnés. J'ai moi-même dernièrement accompagné un meunier pour faire de la farine en Flandre. Avant cela, il reste une petite opération de nettoyage à réaliser, cela pourra se faire facilement grâce à la potence que nous avons trouvée dernièrement et qui va permettre de soulever la meule.

**Si vous êtes intéressé par la future association, rendez-vous au moulin samedi 4 février de 9h à 17h ou contactez José Vandebulcke au 06 66 06 84 79 ou sur [jydb.ascquo@gmail.com](mailto:jydb.ascquo@gmail.com)**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune rachète le moulin en 1971, alors qu'il tombe en ruines et ne fonctionne plus depuis 1914. Lors d'un référendum deux ans plus tard, 76% des votants se prononcent favorablement pour la restauration de l'édifice. Les travaux sont effectués par l'ARAM et en janvier 1975, le moulin retrouve ses ailes. Une fête d'inauguration a lieu le 13 juin 1976, et donne le départ des fêtes devenues traditionnelles en juin dont 2022 a célébré la 44<sup>e</sup> édition. En 1983 et 1984, un chantier de maçonnerie se déroule, et des subventions obtenues par l'ARAM permettent la rénovation du mécanisme et changement des meules. Les travaux sont inaugurés en 1985. 70 ans après son arrêt, le moulin peut à nouveau moudre le blé.

Mais en 1986, un événement imprévu survient en pleine fêtes avec la rupture de l'arbre-moteur qui semblait intact mais était pourri de l'intérieur. Grâce à des subventions et avec le concours de l'ARAM, la Ville a une nouvelle fois décidé de rénover le moulin et mis l'occasion à profit pour enrayer un problème de mэрule. En 1992, l'intérieur est entièrement remis à neuf et la couverture en bardeaux de châtaignier refaite. En mars 2009, les meules de pierre sont remises en état, les montants des ailes réparés et les toiles remplacées. Le moulin est de nouveau opérationnel et permet alors de fabriquer de la farine, farine qui a servi à la réalisation de *La Leersoise*, bière ambrée qui a vu le jour aux fêtes du Moulin 2009. Elle a été élaborée et brassée par La Brasserie du pays flamand à Blaringhem.



Le moulin en 1971.

## Rallye des Familles : les participants récompensés

**Une vingtaine d'équipes ont participé au premier « Rallye-Familles » organisé dans le cadre des journées du Patrimoine dont le thème était « Leers regorge de secrets... saurez-vous les trouver ? »**

En effectuant un circuit de leur choix, les participants devaient répondre à des questions sur l'histoire de la commune et prendre des photos originales des lieux visités. Après délibération du jury, ils ont été récompensés le 9 novembre dernier en mairie au cours d'une petite cérémonie. En fonction du classement, ils se sont vus remettre des places de cinéma, de spectacle, des livres sur les moulins, des cartes-cadeaux... Devant un tel engouement, une nouvelle édition devrait avoir lieu en 2023!



## GLAM

## Responsabilité et sobriété

Tel est le titre de l'édito, en page 3, de ce numéro.

Ça y est, nous y sommes :

- Dans la SOBRIÉTÉ, tout à la fois, énergétique, comme exposé dans ce même édito, l'évolution continue des tarifs de l'énergie nous y contraint, même si des efforts avaient déjà été entrepris depuis plusieurs années et vont donc se continuer et s'amplifier.

Mais aussi, la sobriété économique, nous devons faire des choix et qui dit choix, dit souvent diminution ou suppression des actions passées, ce qui nous amène directement vers...

- La RESPONSABILITÉ, en tant que groupe majoritaire, de porter des décisions donc souvent des augmentations, certes difficiles (même si, objectivement, « tout augmente » !) de nos tarifs, en assumant clairement de faire porter les efforts sur l'ensemble de la population tout en préservant au maximum les travailleurs pauvres qui, sont, nous le constatons tous les jours, de plus en plus nombreux.

Ces 2 axes forts que nous porterons l'an prochain ne nous détourneront pas du respect de nos engagements sur les points forts que nous sanctuarisons en termes d'ambition : l'action sociale notamment dans l'accompagnement du CCAS, la sécurité et le développement durable, la citoyenneté et l'environnement.

L'année 2023 se profile, et même si elle nous demandera des efforts, elle reste à écrire ensemble.

Le GLAM vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Jean-Philippe ANDRIÈS  
Tél. : 06 27 36 05 48  
glamleers@bbox.fr  
www.glamleers.com

## VIVRE À LEERS

Leers ville durable  
ou « greenwashing » ?

Coluche aurait dit « laver plus vert que vert », le « greenwashing » c'est en français l'écoblanchiment. À la fin du dernier Conseil municipal, sans débat et hors de l'ordre du jour, le maire a annoncé un « plan de sobriété énergétique » telle une liste à la Prévert. Nous venions de voter une modification du budget qui n'en faisait pas référence.

Alors que le GIEC annonce une viabilité de la planète pendant encore 50 ans, à Leers nous plantons des « prairies » de 100m<sup>2</sup> et offrons des composteurs... tout en rebouchant un étang car « on ne sait pas maintenir la biodiversité » et tout en artificialisant plus de 50 hectares de terres naturelle !

Dans cette liste, il y a l'installation de panneaux solaires. Pourtant, le futur espace culturel n'en prévoit pas, en réunion publique cela « ne servait à rien ! ». Les illuminations de fin d'année passent également à la trappe sans savoir ce que cela nous coûte !

Non, la ville durable n'est pas la ville d'aujourd'hui « verdie » avec un nouveau vocabulaire ! Non, la vocation d'une ville n'est pas obligatoirement de grossir pour être plus « attractive » que ses voisines. Nous ne sommes pas dans une compétition ! Stop à l'objectif de croissance et de compétitivité. Améliorons l'existant, coopérons avec nos voisins. Par exemple, créer une navette électrique pour se rendre dans les structures des villes voisines plutôt que d'en construire de nouvelles ?

Intensifions l'usage des espaces bâtis pour éviter d'en créer d'autres. Des urbanistes (Bouygues, Egis, France Ville, etc) dans les « Échos » du 18 novembre le confirment. C'est l'ère de la résilience territoriale, nous n'avons plus le choix !

Et la Maison des Associations ? Installée dans une zone industrielle obligeant l'utilisation de la voiture, pour 750 000 € de travaux avec un parking utilisé comme dépose minute, comprenant de salles inadaptées aux pratiques juxtaposées (essayez de faire du théâtre avec un cours de zumba séparé d'une cloison digne d'un Hôtel 1<sup>ère</sup> Classe) et aucune réponse sur les travaux réalisés (isolation). Un modèle exemplaire de ce qu'il ne faut pas faire en réhabilitation en 2022.

Nous sommes à votre écoute, nous vous recevons sur rendez-vous.

De très bonnes fêtes de fin d'année !

Jérémy ROTSAERT  
Tél. : 06 87 12 03 22  
jeremy@vivrealleers.fr  
https://www.vivrealleers.fr/

## VITALISER LEERS

## Exeter : un état de situation

En décembre 2021, la multinationale EXETER dévoilait son projet d'entrepôt de près de 22 000 m<sup>2</sup> sur un champ à l'angle des rues Picavet et Gibraltar droite le long de la frontière.

L'enquête publique montrait que l'entrepôt serait édifié à 25 m de la frontière et que sa clôture ne serait qu'à 4,30 m de cette dernière. Or, le Plan d'Aménagement de la Zone (PAZ) prévoit l'interdiction de construire à moins de 50 m de la frontière et l'article 69 du Traité franco-belge de Courtrai interdit de clôturer à moins de 10 m de celle-ci.

En avril, Monsieur le Maire délivrait le permis de construire malgré les réserves exprimées lors de l'enquête publique par des Leersois et des Conseils Municipaux de communes voisines.

En juin, un recours était adressé à M. le Préfet afin de faire constater l'irrégularité de permis de construire. En effet, le PAZ aurait dû être intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU), comme le demandait un arrêté préfectoral de 2007. M. le Préfet faisait alors procéder à une étude juridique de la situation.

Fin juillet, l'étude juridique concluait que le PAZ n'ayant pas été intégré dans le PLU avant 2004, le permis de construire est confirmé. Pourtant, le législateur a laissé plusieurs fois (Lois 2000 et 2003) la possibilité de pouvoir intégrer des PAZ bien après 2004.

Courant septembre, un recours gracieux fut donc adressé précisant cette fois les extraits d'une note de synthèse aux élus d'avril 2021 reprenant l'obligation de respecter la servitude frontalière sur une bande de 50 m de large le long de la frontière sur les communes de Leers et Toufflers. Cette disposition qui rend illégale la construction de l'entrepôt EXETER n'a pas été reprise dans le corps principal du PLU 2, mais intégrée au Livre des Obligations Diverses !

Néanmoins, le bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière de la Préfecture, ne voulant pas se désavouer, a préféré maintenir sa décision du 28 juillet 2022, en ne répondant pas dans le délai de 2 mois au dernier recours gracieux.

Il reste maintenant la possibilité de saisir le Tribunal Administratif ou d'exercer un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur.

Mathieu JOHNSTON  
Tél. : 06 15 41 04 94  
mathieu.johnston@vitaliserleers.fr  
www.vitaliserleers.fr

## Naissances, mariages et décès

### Septembre 2022

#### Ils ont souri à la vie

Théo Schmutz, le vendredi 23

#### Ils se sont unis

Christophe Bisalli et Virginie Alba, le samedi 24

Arnaud Martin et Camille Lemaire, le samedi 24

Thomas Gaillet et Julie Lefebvre, le vendredi 30

#### Ils nous ont quittés

Michel Rossion, le samedi 3

Agnès Poillion veuve Delporte, le dimanche 18

Henri Batriaud, le mercredi 21

Jean Braem, le jeudi 22

Yvonne Roart veuve Willequet, le lundi 26

Maria Kurcharski veuve Pisialek, le jeudi 29

### Octobre 2022

#### Ils ont souri à la vie

Jade Depuydt, le dimanche 9

Nelyo Arlon, le dimanche 23

Hugo Christory, le dimanche 30

#### Ils se sont unis

Giuseppe Ognibene et Hélène Miano, le samedi 1<sup>er</sup>

Laurent Aubert et Sandrine Delerue, le samedi 15

Philippe Landerloos et Cindy Decottignies, le samedi 15

#### Ils nous ont quittés

Régis Couturier, le lundi 10

Joseph Wyts, le samedi 15

Hedwige Pileczko veuve Piekul, le samedi 15

Huguette Specque épouse Desombre, le samedi 29

### Novembre 2022

#### Ils ont souri à la vie

Ninon Lesur, le jeudi 3

Chloé Melchior, le mercredi 9

Marceau Vlemynckx, le lundi 14

Olympe Delecluse, le vendredi 18

Milo Vandeplassche, le dimanche 27

Nathan Dupisre, le lundi 28

#### Ils se sont unis

Anthony Despatures et Amra Said, le mercredi 30

#### Ils nous ont quittés

Jean Pehla, le mardi 8

Jean-Pierre Mortagne, le mercredi 9

Camille Logie veuve Weyts, le jeudi 10

Serge Verkrusse, le samedi 12

Jacqueline Bizet veuve Macrez, le lundi 28

Les déclarations de naissances et de décès se font au service Affaires Générales, aux horaires d'ouverture de la mairie.

## Pour recevoir mon courrier



À l'approche de l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles. Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, **La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie de trottoir attenante à leurs habitations.**

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rendra plus accessibles et permettra en période d'intempéries d'éviter les accidents notamment les chutes. La Poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.



## Plan d'alerte GRAND FROID

La Ville de Leers vous informe que conformément au décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004, des dispositions sont prises pour la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence départementale en cas de risques exceptionnels. Ainsi, il est rappelé qu'un registre nominatif est ouvert en mairie pour y inscrire les personnes vulnérables âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes en situation de handicap. L'inscription sur ce registre est fortement conseillée lors d'épisodes de chaleur, mais également en période hivernale en prévision de grand froid ou encore en cas de pandémie de grippe.

**Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter le CCAS en mairie de Leers au 03 20 200 605.**



Il est nécessaire de faire sa déclaration de revenus chaque année dans les délais. C'est l'administration fiscale qui a la charge d'établir la liste des bénéficiaires du Chèque-énergie. Selon le revenu fiscal de référence et la composition familiale, son montant peut varier de 48 à 277 € et il est envoyé directement au bénéficiaire.

## Don du Sang

Le 3 octobre, 97 personnes dont 9 nouveaux donneurs ont pris le chemin de la salle Pasteur pour donner leur sang. Très bonne collecte. Félicitations aux deux donneurs qui ont gagné une cartecadeau de 20€ offerte par les commerçants leersois adhérents à l'UCAL. La tombola, organisée à chaque collecte, apporte un petit moment de convivialité entre les donneurs et les bénévoles de l'association.

Savez-vous que 4 % des personnes en âge de donner leur sang en France le font? Or, les stocks sont à flux tendus et les dons sont indispensables, rien ne peut se substituer à ces produits vitaux.

## Collectes 2023

### Salle polyvalente, rue Pasteur

Lundi 30 Janvier 14h - 19h

Samedi 1<sup>er</sup> Avril 8h - 13h

Lundi 5 Juin 14h - 19h

Lundi 4 Septembre 14h - 19h

Lundi 30 Octobre 14h - 19h

Pour plus d'informations

Tél. : 06 43 85 58 81

associationdondusang59115@gmail.com

## CONTACT

Police municipale intercommunale

42, rue du G<sup>al</sup> Leclerc  
59510 HEM

Tél. : 03 20 66 58 22



*Jean-Philippe Andziès  
et le Conseil municipal  
vous souhaitent  
de joyeuses fêtes  
et une bonne année*

**2023**



**Ville de Leers**



# l'Agenda

des manifestations municipales et associatives

**PROGRAMME  
DÉTACHABLE**

**De Janvier  
à Mars**

**2023**

## Le Calendrier des festivités tire sa révérence

Depuis 1992, le calendrier des festivités arrive dans votre boîte aux lettres chaque mois de janvier. Cela fait 30 ans qu'il vous informe des événements municipaux et associatifs qui se déroulent dans la commune tout au long de l'année. Ces rendez-vous sont toujours aussi nombreux et offrent aux Leersois bien des possibilités de se divertir.

Dans un souci d'économie et afin de nous adapter aux évolutions de notre environnement, nous avons imaginé une nouvelle formule pour cet outil, qui, élaboré un an à l'avance, ne collait pas toujours à l'actualité, surtout en fin d'année.

Vous retrouverez désormais son contenu ainsi que de nouvelles infos pratiques dans l'Agenda, un programme détachable placé en encart central du Leers infos quatre fois par an : en février, juin, octobre et décembre.

En parallèle, nous vous invitons à consulter régulièrement nos supports d'information numériques, site Internet, page Facebook et panneau électronique qui sont régulièrement mis à jour. Vous pouvez également vous abonner à notre newsletter.



Calendrier des festivités 2022



*à ne pas manquer !*

**Samedi 4 mars ▶ 20h30**

## Leers Comedy Club

Pour la première édition du Leers Comedy Club, retrouvez sur scène les humoristes **Mathieu Madénian, Hassan de Monaco, Julien Bing et Hélène Sido.**

*Salle André Kerkhove - Tarif : 22€*

*Réservation : points de vente habituels (Auchan Leers, Leclerc, FNAC...)*

### Mathieu Madénian

Humoriste, comédien et chroniqueur français



### Hassan de Monaco

Humoriste, infirmier anesthésiste, radio, comédien



### Julien Bing

Humoriste



### Hélène Sido

Humoriste



## JANVIER

**Samedi 7 janvier ▶ 10h**

**Lancement de l'accompagnement des associations au Fonds de Développement de la Vie Associative** par la Maison des associations - Hôtel de Ville

**Du lundi 9 au jeudi 19 janvier**

**Junicode** pour les élèves de CM1-CM2 des écoles leersoises  
Salle André Kerkhove

**Mardi 10 janvier ▶ De 14h à 17h**

**Bus de l'accès au droit**



Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

**Vendredi 20 janvier**

**Junicode** (remise des diplômes)  
Salle du centre

## FÉVRIER

**Mercredi 1<sup>er</sup> février ▶ 19h**

**Lancement de la saison culturelle de février à juillet**  
Hôtel de Ville

**Mardi 7 février ▶ 18h**

**Ciné-concert de l'École Municipale de Musique**



«Un, deux... moteur, action!». Le clap est prêt pour cette deuxième audition CINÉMA en partenariat avec l'Amical-Ciné. Au programme : des extraits de films, interprétés par les élèves sur des images originales des films. Alors, installez-vous confortablement, la séance va commencer.

Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné

**Mardi 14 février ▶ De 14h à 17h**

**Bus de l'accès au droit**

Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

## MARS

**Samedi 4 mars ▶ 10h à 19h**

**Dimanche 5 mars ▶ 10h à 18h**

**Salon des saveurs et du savoir-faire**



Ce rendez-vous incontournable rassemble artisans, commerçants, prestataire de service ainsi que métiers de bouche. Une multitude de produits de qualité attendent tous les amateurs d'authenticité et tous ceux qui aiment découvrir et échanger en toute simplicité. De nombreuses démonstrations et dégustations vous attendent au détour des stands. Profitez-en!

**Salle Alphonse Daudet**  
**Entrée et tombola gratuites**

**Samedi 11 mars ▶ 20h**

**Spectacle de l'École Municipale de Musique**

« Paul-André est un petit garçon qui rêve de faire le tour du monde. Vivant à Dunkerque, il regarde les bateaux partir chaque jour dans l'espoir d'embarquer sur l'un d'entre eux et parcourir les mers du monde entier. Rêve impossible me diriez-vous? ... Jusqu'au jour où ça arrive... »

Ce spectacle vous emmène à la découverte des musiques du monde avec des interventions musicales des élèves accompagnés par l'Harmonie municipale et la chorale Le Diapason de Leers.

Salle André Kerkhove

**Mardi 14 mars ▶ De 14h à 17h**

**Bus de l'accès au droit**

Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

**Vendredi 17 mars ▶ 19h**

**Soirée de clôture du budget participatif**

Annnonce des projets lauréat de la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif.

Hôtel de Ville

**Samedi 25 mars ▶ 15h**

**Carnavales**



Venez défiler avec votre plus beau costume dans une ambiance conviviale et festive. Tous les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus! Depuis le parking paysager, le cortège empruntera les rues de Leers jusqu'à la salle municipale du Centre où chaque enfant costumé se verra offrir un ticket pour la ducasse de printemps et des bonbons.

**Parking paysager, rue Victor Hugo**

**Dimanche 26 mars ▶ 9h à 17h**

**Foire aux disques**



Une vingtaine d'exposants de la région et de Belgique vous propose CD, vinyls, DVD, cassettes... en coffrets, édition limitées, collectors, neufs ou d'occasion.

**Salle A. Kerkhove - Entrée : 1€**  
(au profit d'une association leersoise)

**Vendredi 31 mars ▶ 18h**

**Audition Piano de l'École Municipale de Musique**

Salle du centre

## Du côté des Assos

### JANVIER

**Ven. 6** ▶ 20h / **Sam. 7** ▶ 16h et 20h / **Dim. 8** ▶ 16h

**Festival « 3 coups en 3 jours »** de la Pirouette théâtre  
Salle André Kerkhove

**Dimanche 8** ▶ 9h à 13h  
**Temps de rencontre des collectionneurs** par l'Amicale Laïque  
Site Gabriel Péri

**Mercredi 11** ▶ 18h  
**Galette des rois** d'Adnès  
Salle Pasteur

**Samedi 14** ▶ 18h à 23h30  
**Vœux, galette et jeux** de Jog' Leers OS - Salle Pasteur

**Dimanche 15** ▶ 14h à 16h  
**Tir du Roy** du LOS Tir à l'arc  
Salle de tir à l'arc

**Dimanche 22** ▶ 12h  
**Repas et jeux** par le Repas de l'Amitié - Salle paroissiale

**Dimanche 29** ▶ 11h à 19h  
**Bal country** de Karacol  
Salle Pasteur

**Lundi 30** ▶ 14h à 19h  
**Collecte du sang**  
par l'association *Don de sang bénévole de Leers* - Salle Pasteur



### FÉVRIER

**Samedi 4** ▶ 17h à 22h

**Loto** du LOS Football  
Salle Pasteur

**Sam. 4** ▶ 19h / **Dim. 5** ▶ 15h

**Spectacle « Temps Danse Musique »** d'Artanime  
Salle André Kerkhove

**Samedi 11** ▶ 18h à minuit

**Loto** d'Anim'Leers  
Salle Pasteur

**Samedi 11** ▶ 12h à 19h

**Tournoi Jeunes** du LOS Judo  
Salle Motte Bossut

**Dimanche 12** ▶ 15h à 19h

**Thé dansant**  
de Nos jeunes années  
Salle André Kerkhove

**Samedi 25** ▶ 8h à 16h

**Bourse aux vêtements et vide-grenier**  
par l'Association des Familles  
Salle Pasteur

**Dimanche 26** ▶ 12h

**Repas et jeux**  
par le Repas de l'Amitié  
Salle paroissiale

**Dimanche 26** ▶ 13h

**Banquet** du Club des Anciens  
Salle André Kerkhove

### MARS

**Samedi 4** ▶ 14h à 17h

**Loto** de Team Desbisschop  
Salle Pasteur

**Samedi 11** ▶ 19h à 23h

**Soirée familiale** du LOS Football  
Salle Pasteur

**Dimanche 19** ▶ 11h

**Repas du Craquelin** de l'Harmonie municipale - Salle A. Kerkhove

**Lundi 20** ▶ 18h

**Repas des adhérents** de Nos jeunes années - Salle A. Kerkhove

**Mardi 21** ▶ 16h

**Repas baguette** des Amis de Fraouton - Salle Lefebvre

**Dimanche 26** ▶ 9h à 17h

**Journée multi-collection** par l'Amicale Laïque - Salle Pasteur

**Dimanche 26** ▶ 12h

**Repas et jeux** par le Repas de l'Amitié - Salle paroissiale

**Vendredi 31** ▶ 18h à 20h

**Spectacle cycle 3**  
de l'école Jeanne d'Arc  
Salle André Kerkhove

**Vendredi 31** ▶ 19h30

**Soirée gourmande et dansante** du CPEC  
Salle Pasteur

## Le partenariat avec la Maison des associations de Roubaix a bien démarré

Les associations du territoire étaient invitées le jeudi 13 octobre à rencontrer des partenaires ressources pour le développement de leurs projets :

- Deux structures de l'intermédiation au bénévolat ont pu vanter les mérites du bénévolat, **Passerelles&Compétences** et **Benenova**. La première sur la base d'une recherche de compétences, la seconde avec la seule envie de s'engager.
- L'entreprise **Hello Asso** exposait l'éventail des services numériques mis gratuitement à disposition des associations (paiement en ligne, de gestion des adhésions ou billetterie dématérialisée).

Cette soirée était également l'occasion pour les dirigeants associatifs de faire le point sur les risques assurantiels et leurs responsabilités en dialoguant avec la MAIF.

Enfin, il était possible une fois de plus de rencontrer la Maison des Associations de Roubaix avec laquelle la Ville a développé une habitude de travail afin de permettre aux porteurs de projets associatifs d'être accompagnés et conseillés au cours des

permanences en Mairie de Leers tous les premiers vendredis du mois de 9h à 12h.

Ces permanences et l'événement de ce 13 octobre visent un même but : offrir des outils et des ressources aux dirigeants d'associations sur le territoire de Leers pour faciliter la mise en œuvre de leurs actions et leurs projets. N'hésitez donc pas à recourir à ce service gratuit, accessible à tous, et développé localement à l'initiative de l'équipe municipale. Pour tout renseignement, envoyez un mail à [dmalbranche@ville-leers.fr](mailto:dmalbranche@ville-leers.fr)

**Prochain rendez-vous avec la maison des Associations :**  
Lancement de l'accompagnement des associations au Fonds de Développement de la Vie Associative le **samedi 7 janvier 2023 à 10h, en mairie.**

Inscriptions auprès de David Malbranche :  
[dmalbranche@ville-leers.fr](mailto:dmalbranche@ville-leers.fr)

# NOTEZ-LE

## Collecte des sapins de Noël



Après les fêtes de Noël, vient le temps... du recyclage des sapins ! La Ville de Leers réfléchit avec la Métropole Européenne de Lille pour reconduire son opération de collecte de sapins de Noël en mettant à disposition une benne. Nous vous communiquerons la date et le lieu sur le site Internet de la Ville dès qu'ils seront fixés.

Vous souhaitez recevoir les dernières actualités de la Ville sur votre adresse mail ?

## Abonnez-vous à la newsletter!

Pour cela, rendez-vous sur le site Internet de la Ville et cliquez en bas de page sur



S'abonner à la newsletter

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis novembre, le ramassage des poubelles est effectué par la société ESTERRA :

- **Pour les biodéchets et les ordures ménagères** : le lundi matin (les poubelles peuvent être déposées la veille à partir de 19h et doivent être rentrées dans la journée)
- **Pour les emballages recyclables** : le mercredi après-midi (les poubelles peuvent être déposées le jour-même avant 12h et doivent être rentrées dans la journée).

## Inscriptions Écoles publiques (maternelles et élémentaires) 2023-2024

**Inscription au service des Écoles à l'Hôtel de Ville, à partir du 10 janvier pour la prochaine rentrée de septembre et toute l'année en cas de changement d'école** (Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile récent de moins de trois mois, du carnet de santé de l'enfant et d'une attestation CAF pour la cantine et la garderie)

Vous pouvez aussi pré-inscrire votre enfant de moins de 3 ans. Une commission se réunira en fonction du nombre de places communiqué par les directeurs pour étudier les dossiers.

### Pour les enfants non domiciliés à Leers

L'inscription se fait sous conditions. Une demande de dérogation motivée doit être adressée au maire au plus tard mi-avril. Elle sera étudiée en commission en mai. À l'issue de celle-ci, un formulaire d'intercommunalité, avec justificatifs pour motiver la demande, devra être rempli. Un certificat d'inscription scolaire sera délivré et devra être déposé dans les 15 jours qui suivent au directeur de l'école au vu de l'inscription définitive.

**Renseignements : service des Écoles au 03 20 200 837 ou <https://www.ville-leers.fr/inscrire-son-enfant-lecole>**

## Cérémonie des couples jubilaires

Samedi 3 juin ▶ 18h  
Salle Pasteur

**Inscriptions au service Animation à l'Hôtel de Ville du 3 janvier au 31 mars** (Se munir du livret de famille)

La Ville de Leers organise des Jubilaires pour les couples mariés depuis 50, 60 et 65 ans, voire 70 ans et qui fêtent leur anniversaire de mariage.

**Noces d'Or (50 ans),  
de Diamant (60 ans),  
de Palissandre (65 ans),  
et de Platine (70 ans)**

## ALSH d'Hiver

Du lundi 13 au vendredi 24 février ▶ 9h30 à 17h ou 13h à 17h (garderies dès 7h30 et jusque 18h)

**Inscriptions sur le Portail Famille de la Ville du 12 au 19 janvier**

1. Faites la demande sur la démarche « **Inscriptions aux activités petites vacances** »
2. Après un retour positif du service, sélectionnez les journées ou après-midis souhaitées sur l'onglet « **Réservations** »

**Votre enfant est en maternelle et a 3 ans révolus**, l'accueil de loisirs qui le concerne est celui des « **Kiwis** » à l'École Pauline Kergomard, rue Léonard de Vinci.

**Votre enfant est en élémentaire**, l'accueil de loisirs qui le concerne est celui des « **Albatros** » à l'École Léonard de Vinci, rue Léonard de Vinci.

**Renseignements : service Jeunesse au 03 20 20 7980**